

Charte d'engagement Qualité VAE

Objet : *Le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) est le service du Rectorat de Bordeaux chargé de l'information et du conseil des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en vue de l'obtention d'un diplôme de l'Éducation nationale.*

Son rôle s'inscrit dans le cadre de la mission de service public de l'Éducation nationale avec un principe de neutralité.

Le DAVA est engagé dans un processus d'amélioration continue de qualité de service, conformément au référentiel EDUFORM.

Cette charte définit l'objet de la prestation du DAVA, ses contraintes, ses objectifs et les engagements respectifs des parties signataires.

Entre le :

GIP FCIP Aquitaine - DAVA - Rectorat de Bordeaux

5 rue Joseph de Carayon Latour

CS 81499

33060 Bordeaux Cedex

Représenté par : Thierry Kessenheimer, son directeur

Et :

M.

Il a été convenu et réciproquement accepté ce qui suit :

L'engagement du DAVA :

- Respecter la confidentialité des informations confiées ;
- Veiller à l'amélioration de la qualité des prestations du service public de la VAE ;
- Accueillir et informer tout candidat désirant se renseigner sur le dispositif VAE relatif aux diplômes de l'Éducation nationale ;
- Réaliser une étude personnalisée du projet VAE pour chaque candidat (comprenant le choix du diplôme, un avis, un conseil et la remise du livret 1) ;
- Editer et remettre au candidat la facture pour les frais d'examen du dossier de recevabilité
- Désigner un conseiller référent pour chaque candidat ;
- Informer sur les possibilités d'accompagnement à la rédaction du livret 2 ;
- Délivrer la recevabilité sur la base des éléments fournis par le candidat dans le livret 1 (demande de VAE) ;
- Proposer un suivi Post-Vae (temps de bilan et de préconisation à l'issue de la validation par le jury).

L'engagement du candidat :

- Veiller à conserver un comportement courtois,
- Respecter le règlement intérieur des lieux,
- Respecter les procédures de fonctionnement du DAVA,
- Fournir l'avis de prise en charge des frais d'examen du dossier de recevabilité au DAVA sous 30 jours
- Produire les documents et justificatifs demandés,
- Répondre à l'enquête de satisfaction.

Fait en deux exemplaires à Bordeaux, le

Le directeur du GIP-FCIP

Le candidat



Thierry Kessenheimer